PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement nº 329
Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Directrice générale et greffière-trésorière
Anne Beauchemin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 5 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 octobre 2022.

Signé par : _____
Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière